

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre du transport en date du.....relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du ministère du transport ,des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi

Organisme : Agence technique des transports terrestres.

Domaine de la prestation : Transports Terrestres.

Objet de la prestation : Duplicata d'un certificat d'immatriculation.

Conditions d'obtention

En cas de perte, de vol, de destruction, d'altération en partie ou en totalité du certificat d'immatriculation ou de changement de nom du propriétaire, de sa raison sociale ou de son adresse.

Pièces à fournir

- Demande d'immatriculation présentée sur un imprimé délivré par les services de l'agence technique des transports terrestres ;
- L'ancien certificat d'immatriculation ou une attestation de perte ou un procès verbal de vol ;
- une justification du changement du nom ou d'adresse, le cas échéant ;
- Un certificat d'identification délivré par un centre de visite technique ou d'identification depuis moins d'un mois ;
- Une attestation d'exonération de paiement des droits exigés le cas échéant.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Présentation du dossier ; - Délivrance du duplicata du Certificat.	-L'intéressé. -Directions régionales de l'agence technique des transports terrestres.	Environ 30 mn

Lieu de dépôt du dossier

Service : Direction régionale de l'agence technique des transports terrestres.
--

Lieu d'obtention de la prestation
--

Service : Direction régionale de l'agence technique des transports terrestres.
--

Délai d'obtention de la prestation

Environ 30 mn.

Références législatives et /ou réglementaires
--

Arrêté du ministre du transport du 25 janvier 2000 relatif à l'immatriculation des véhicules.
